



ORDRE DU JOUR :

1. Echanges avec le Pau Nousty Sports

2. DÉLIBÉRATIONS :

2.1 Programme Voirie 2026-2029 : services de l'APGL.

2.2 Fibre 64 et Cybersécurité : avenant n° 1 à la convention « Bouclier Cyber64 ».

2.3 SPL des Pyrénées Atlantiques : rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales actionnaires et annexe pour délibération.

3. PORTE à CONNAISSANCE :

3.1 Parole au Maire

2.1.1 Protection Sociale Complémentaire : participation obligatoire de l'employeur au 01.01.2026.

2.1.2 Point école

2.1.3 Point Intercommunalité

2.1.4 Fibre 64

2.1.5 Village d'Avenir

2.1.6 APE

2.1.7 Divers.

3.2 Paroles aux Adjointes

3.2.1 Michel COURADES :

- Ressources Humaines

- Point Programme Voirie

3.2.2 Sophie RAYMOND :

- Action sociale / CCAS

Téléthon sur la commune :

Le programme

Appel à volontaires

- Communication

Monument aux morts : Patrimoine de mémoire

Présentation des sujets en cours

3.2.3 Christine CAPERAA :

Commission « Associations »

- Point sur les différentes AG

Commission « Vie du Village »



- Présentation nouveau CMJ
- Travaux des projets aménagement et sécurisation de l'école
- Les animations et les projets à venir

3.2.4 Nicolas KOHUT :

-*Commission Bâtiment :*

Travaux espace Lafuste (extérieur, climatisation, ...)

Travaux école (imprimante, ...)

Travaux église

Entretiens divers par les services techniques.

4. INFORMATIONS DIVERSES.

NOTE :

SECRETAIRE DE SEANCE	Sophie RAYMOND.
ETAIENT PRESENTS	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BATARD Estelle, CAPERAA Christine, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, Nicolas KOHUT-SVELKO, LASSUS Sophie, LUCAS Céline, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie, TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	BAYARD Christophe, procuration à Mireille TOUSSAINT.
ABSENT	CANDORE Bertrand ; Laurent VERRDIER ;

Ouverture de la séance 20h06

Secrétaire de séance, Sophie Raymond.

Lecture des procurations/ absents.

1.Echanges avec le PAU NOUSTY SPORTS :

Ordre Du Jour :

- présentation des présents
- Organisation activité et contraintes
- relations Mairie/PNS

Début de l'échange 20h15.

Présents : le Conseil Municipal (BORDE-BAYLACQ Claude, Maire, BATARD Estelle, CAPERAA Christine, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, Nicolas KOHUT-SVELKO, LASSUS Sophie, LUCAS Céline,



CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2025

Compte-Rendu

MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie, TOUSSAINT Mireille) ;

et

des membres du CA et présidents du PNS (Clarisse LARBIOUZE ; Jérôme DOUBRERE ; Franck PERE, co-présidents ; Eric BOULY ; Francis NOUGUEZ ; André COURADES ; Sophie BERNY-DESCHEEMAKER ; Sophie CEDET).

Parole à Mme Larbiouze :

-Novembre 2023 : rencontre entre le club et la mairie, suite aux difficultés financières. Réunion intéressante car solutions trouvées.

Désormais, présidence à 3 personnes ; une commission finance renforcée ; une commission éthique ; développement d'une école du bénévolat afin de sensibiliser les plus jeunes ; DLA également. Beaucoup de choses ont été repensées au club dans le but de redonner une dynamique au club.

-Echanges avec la mairie, en mars notamment, initialement au sujet du DLA puis à dévier sur ce qui ne va pas entre la commune et le club.

-Puis courrier de la mairie annonçant que la subvention ne sera pas attribuée en totalité. Cela a été vécu comme une sanction.

Parole à M. Nouguez :

-Mécontentement de M. Nouguez.

-M. Nouguez répond à M. le Maire, ce dernier trouvant regrettable que le club ne s'attache qu'aux points négatifs.

Parole à M. Borde-Baylacq :

-Mécontentement de la part de M. le Maire. Nous ne nous attachons pas aux choses négatives. Le maire a de très nombreuses reprises exprimé sa satisfaction d'avoir un club sur le bassin de vie.

-Insiste sur les points positifs apportés par la collectivité, notamment par rapport à l'infrastructure.

-Souhaiterait que les relations Mairie/ PNS aillent de l'avant.

-La commune n'a jamais autant participé à l'accompagnement du club que ce soit financement ou pour les infrastructures depuis la construction de la salle en 1998.

-Monsieur le Maire ne veut plus s'agacer sur des détails sans intérêt.

-Il souhaite des relations apaisées, sans agressivité.

-Les élus, dans la majorité, sont des bénévoles, sans compensation financières au même titre que les bénévoles du club.



Parole à M. M. Courades :

-Suite à l'épisode de la grêle, l'objectif de la municipalité était la reprise d'activité la plus rapide possible de l'école et du PNS.

-Il faut voir le chemin parcouru ; les travaux entrepris et réalisés.

-Il met en avant le travail des bénévoles.

-Il souhaite revenir sur 2 faits :

1/ l'incident lors de la préparation du Noust'Kbaré

2/ dysfonctionnement ou du moins l'erreur de fonctionnement du club. Il remarque que des problèmes financiers peuvent intervenir dans tous clubs, associations, que ça arrive, cependant lorsque des décisions doivent être prises il faut qu'elles le soient par l'ensemble du Conseil d'Administration. Le Conseil doit être au courant de ce qui se passe et des décisions prises.

-L'accompagnement financier et l'accompagnement en général de la commune envers le club lui semble tout à fait raisonnable. C'est l'avis partagé par le Conseil Municipal surtout vis-à-vis des finances de la commune.

-Il revient sur le reproche du club envers la commune, à savoir qu'aucun élu n'a assisté à l'Assemblée Générale du club. Or le PNS a été prévenu, il s'avère que l'élu qui devait venir a eu un empêchement de dernière minute.

Parole à M. Doubrère :

-M. Doubrère revient sur : la préparation du Noust'Kbaré avec l'incident (« pot de fleur »), ainsi que l'utilisation des friteuses du club par le restaurateur pour le repas d'après spectacle, alors que le club n'avait pas été prévenu. M. Doubrère rappelle que le club signe une convention d'utilisation des friteuses avec l'entreprise qui leurs met à disposition.

-Réflexion sur le statut de la N1, peut-être que le PNS aurait dû arrêter et ainsi arrêter les frais importants à ce niveau ; peut-être peut-on parler de « fuite en avant » ...

-Il revient également sur des mots qui lui ont été rapportés, provenant d'un élu de la commune et qui ont choqué le club.

Parole à Mme Lucas Duburc :

-Mme Lucas Duburc revient sur l'attribution de la subvention : c'est une décision prise par l'ensemble du Conseil Municipal, décision qui a été discutée, débattue et pour laquelle les conseillers se sont accordés.

Cette décision a été prise en fonction de 2 critères majeurs :

1/ après avoir remarqué que le club avait fait beaucoup d'efforts financiers, et que le budget était revenu à l'équilibre.

2/ en prenant en compte les finances de la commune, qu'il faut également surveiller et ménager.



CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2025

Compte-Rendu

Ainsi, au vu des finances de la commune, de l'investissement de la collectivité envers le club, des choix que doivent faire les élus, le Conseil Municipal a délibéré pour ne pas attribuer de subvention 2025 supplémentaire.

Parole à Mme Raymond :

- Mme Raymond félicite le club et tous les bénévoles pour leur travail et leur investissement.
- Elle appuie ce que Mme Lucas Duburc vient d'expliquer concernant la subvention 2025 et précise que l'an prochain lors de la construction du budget, la commune devra se poser les mêmes questions, et qu'il ne sera peut-être pas possible de donner plus au club.

Parole à Mme Cédet :

- Mme Cédet explique que cela fait 2 ans qu'elle est au club.
- Elle revient sur le fait que certes M. Doubrère n'aurait pas dû réagir si fortement lors de la préparation du Noust'Kbaré. Or ce dernier s'est excusé auprès des personnes présentes ce jour-là.
- Cependant elle estime que la commune devrait elle aussi s'excuser pour le courrier qu'elle a envoyé au club notifiant qu'il n'y aurait pas de subvention supplémentaire en 2025. En effet le courrier aurait dû être écrit différemment et que le club aurait pu comprendre que les finances de la commune doivent elles aussi être préservées.

Paroles à M. Borde-Baylacq :

- M. le Maire revient sur l'état des finances de la commune mais aussi du contexte actuel avec les finances très compliquées des collectivités (notamment du département, de la région), des autres clubs... il insiste sur le point que la situation économique se tend, que cela devient compliqué partout et qu'il ne faut pas vivre au-dessus de ses moyens.
- Les associations doivent équilibrer leurs comptes. Le but des subventions n'est pas d'enrichir le compte des associations mais de les aider à vivre (d'où les justificatifs demandés).

Parole à Mme Batard :

- Mme Batard souhaite rappeler quelques points sur les charges de la commune ; les recettes de la collectivité et donc des marges de manœuvres budgétaires qui rétrécissent.
- Compte tenu du contexte la commune se doit de prioriser et de faire des choix.

Clôture de l'échange 21h30.



1. DÉLIBÉRATIONS :

2.1 Programme Voirie 2026-2029 : services de l'APGL.

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune sollicite le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL pour les dossiers de voirie. Dans ce cadre la commune signe une convention avec l'APGL pour 3 ans.

Ici il s'agit de renouveler la convention pour la période 2026-2029, correspondant à une durée de 16 demi-journées pour une mission d'assistance technique et administrative afin de passer l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie sur cette période.

PROJET DE DELIBERATION :

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lancement de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2026-2029.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE *de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2026-2029 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé*

AUTORISE *Le Maire à signer cette convention.*

(300€ x 16 demi-journées sur 3 ans).

→ **VOTE du conseil municipal** : délibération adoptée à l'unanimité des présents.

2.2 Fibre 64 et Cybersécurité : avenant n° 1 à la convention « Bouclier Cyber64 ».

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie, par convention et sans contrepartie financière, du Bouclier cyber64, dispositif mis en place depuis le 1er janvier 2023.

M. Le Président Nicolas Patriarche et le Conseil syndical ont décidé de prolonger ce dispositif pour les 3 prochaines années jusqu'au 31 décembre 2028, sans reste à charge pour les communes avec un financement assuré par La Fibre64.



Toutefois le prolongement de ce dispositif est conditionné à la signature de l'avenant. Sans retour de cet avenant signé par le Maire ou par le conseil municipal, les licences (antivirus, antispam, gestionnaire de mots de passe ou sauvegarde en ligne) dont nous bénéficions ne seront pas reconduites et prendront fin au 31 décembre 2025. Ceci exposerait la commune à de nombreuses menaces cyber contre lesquelles elle est aujourd'hui protégée en partie par le Bouclier cyber64.

PROJET DE DELIBERATION :

Élaboré en 2022 et déployé depuis janvier 2023, le dispositif « Bouclier Cyber64 » a démontré son utilité en ayant permis à 335 communes et 6 communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques de bénéficier, sans reste à charge, d'un socle de services et d'outils de cybersécurité française et européenne : antispam, antivirus de dernière génération, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde des données sécurisée dans un cloud souverain.

Cela représente plus de 900 PC protégés, plus de 600 coffres-forts de mots de passe ouverts, plus de 1300 adresses email protégées contre les spams et tentatives d'hameçonnage et plus de 20 To de données sauvegardées.

A ce jour, et depuis la mise en place du dispositif, aucune commune bénéficiaire n'a été victime d'une cyberattaque. Toutefois, les risques demeurent et les menaces ne cessent de croître. La nécessité de poursuivre l'accompagnement des collectivités s'impose.

Cofinancé par l'ANSSI à hauteur de 70 % pour une durée de trois ans, et à 30 % par La Fibre64, le « Bouclier Cyber64 » prendra fin le 31 décembre 2025 conformément à la convention signée avec le SGDSN en 2023.

Considérant la volonté du Syndicat Mixte de maintenir un niveau élevé de sécurité informatique dans la majorité des communes et communautés de communes du département, il est proposé de prolonger le dispositif pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028 et d'étendre le dispositif aux PC des écoles publiques gérées par les communes ou toute autre structure compétente en matière scolaire.

Pour les bénéficiaires actuels du dispositif, les modalités de financement restent inchangées, avec une prise en charge à 100 % et un reste à charge à zéro à périmètre constant. Toutes les communes et communautés de communes bénéficiaires à ce jour continueront à bénéficier du dispositif pendant 3 années de plus jusqu'au 31 décembre 2028, via un avenant type annexé à la présente délibération. Les outils proposés dans le cadre du dispositif (antispam, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde à distance, antivirus) restent identiques.

Le financement se faisant à périmètre constant (nombre de licence et espace de stockage au 30/09/2025), toute demande supplémentaire sera soumise à devis via la centrale d'achat de la Fibre64 à des conditions tarifaires négociées.

Pour les communes n'ayant pas encore adhéré au bouclier cyber64, il reste possible de rejoindre le dispositif jusqu'au 30 septembre 2025.

L'avenant n°1 à la convention relative au déploiement du Bouclier Cyber64 en annexe de la présente fixe les dispositions modifiées.

→ **VOTE du conseil municipal** : adoptée à l'unanimité.



2.3 SPL des Pyrénées Atlantiques : rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales actionnaires et annexe pour délibération.

La SEPA a transmis à la commune le projet de rapport 2024 aux assemblées délibérantes SPL de Pyrénées-Atlantiques, ainsi que son annexe pour l'exercice 2024, documents à présenter au Conseil Municipal pour délibération.

→ documents joints.

Fait notable : changement du président.

→ **VOTE du conseil municipal** : délibération adoptée par 1 abstention et 14 voix pour.

3. PORTE à CONNAISSANCE :

3.1 Parole au Maire

2.1.1 Protection Sociale Complémentaire : participation obligatoire de l'employeur au 01.01.2026.

Principes :

La protection sociale complémentaire est constituée par les prestations financières qui viennent en complément de celles prévues par le statut de la Fonction Publique et le Code de la Sécurité Sociale. Elle concerne deux risques : le risque Santé et le risque Prévoyance.

Tous les agents territoriaux en activité, quel que soit leur statut, peuvent adhérer de façon facultative et individuelle à un contrat de protection sociale complémentaire et bénéficier de la participation de l'employeur.

La collectivité peut choisir de participer sur le risque « santé » et/ou « prévoyance », par l'intermédiaire soit de la labellisation, soit d'une convention de participation.

A compter du 1er janvier 2026, la réglementation prévoit :

- la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux et de leurs établissements à la couverture de leurs agents en matière de santé, avec un montant plancher de participation de 15 €
- des garanties contre toute atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.

A compter du 1er janvier 2025 pour la prévoyance et du 1er janvier 2026 pour la santé, les collectivités peuvent :

- adhérer à la convention de participation à adhésion facultative des collectivités et des agents, souscrite par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques



- souscrire une convention de participation propre à la collectivité
- choisir la labellisation.

Date d'effet : 01/01/2026

Type de procédure choisie : la labellisation

Nombres d'agents de la collectivité : 7 fonctionnaires

3 contractuels de droit public

0 contractuels de droit privé

Natures des risques couverts Santé

Montants de la participation accordée (euros/agent) : 15€

Modulation : Non

Versements : Directement à l'agent

Fréquence : Mensuel

2.1.2 Point école

Parole à Christine : 8 ou 9 personnes à l'assemblée, et Mme Fernandes s'est dévouée pour être présidente de l'association. L'APE est constituée de la présidente, 2 secrétaires, 1 trésorier.

La Calendreta d'Espoey a rencontré M. le Maire et lui a fait une demande pour la création d'une classe de bilinguisme. Nous allons étudier le dossier avec le DASEN, Mme la directrice de l'école et le Conseil Municipal.

2.1.3 Village d'Avenir

On n'a pas reçu le compte rendu de la dernière réunion, il faudra prendre le temps d'en parler, d'en débattre. Nous ferons un Conseil Municipal exceptionnel pour la présentation de l'étude.

2.1.4 Intercommunalité :

Une réunion s'est tenue pour le nouveau SCOT du Grand Pau. Nous allons réduire le potentiel de constructibilité sur le territoire de la CCNEB. Les déplacements vélo et piéton vont être privilégiés.

2.1.5 Fibre 64

L'arrêt du cuivre se fait sans difficulté dans certaines communes. La fibre 64 va accompagner l'évolution de l'IA avec les communes et intercommunalité du territoire.



3.2 Paroles aux Adjointes

3.2.1 Michel COURADES :

-Ressources Humaines

Bonne équipe, bonne ambiance ;

Déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires (voyage + hébergement 1000€), pour l'agent accompagnant.

-Point Programme Voirie

Les travaux de goudronnage, prévus au chemin de l'Ayguelongue et près du roy, se feront après la récolte du maïs et après que l'entreprise RETIA aura enlevé le gravier. D'ailleurs un état des lieux a été fait (état des lieux des routes filmé).

3.2.2 Sophie RAYMOND :

- Action sociale / CCAS

Téléthon sur la commune :

Présentation du programme du week end du Téléthon :

5, 6 et 7 décembre 2025. Organisation sur 3 jours car la commune de Nousty est commune organisatrice cette année (tourne chaque année entre les communes du secteur).

-ouverture de la tombola le 27 octobre

-le vendredi allumage des lettres à la MPT avec apéritif + soirée théâtre à la polyvalente

-le samedi course de trottinettes gérée par l'APE + vente de gâteaux

-le dimanche marche vers 10h et second départ vers 10h30 + apéritif animé par le groupe Bing Bang et résultats de la tombola. Suivi d'un repas organisé par plusieurs partenaires dont Jardins et Saveurs. Exposition de vieilles voitures avec l'association l'âge d'or + plateaux de jeux de société gérés par l'association de Nousty.

Le Téléthon continuera jusqu'à Noël avec l'association Yi Péné avec commande de repas (environ 15€ pour les adultes et 10€ jusqu'à 10 ans) →bénéfices au téléthon.

Appel aux volontaires.

- Communication

Monument aux morts : Patrimoine de mémoire

→visuel de ce qui sera imprimé et placé près du monument aux morts.

Présentation des sujets en cours

Panneau pour l'inauguration de l'école.

Parole à M. le Maire. Il informe que l'association des anciens combattants vont faire une visite du musée de la Résistance à Pau. C'est ouvert à tous. Participation de 80€ pour l'ensemble du groupe. Monsieur le Maire propose de prendre en charge ce montant.

→le Conseil Municipal est favorable à cette idée et décide de payer la facture de 80€.



3.2.3 Christine CAPERAA :

Commission « Associations »

- Point sur les différentes AG

Assemblée Générale de l'APE, nouveau bureau, pour le moment pas d'autre assemblée.

Commission « Vie du Village »

- Présentation nouveau CMJ

Nouveau CMJ depuis vendredi. 13 candidats et 4 élus.

Premier CMJ, demain à 16h30 → présentation de leurs projets.

- Travaux des projets aménagement et sécurisation de l'école

Finalisation pour l'inauguration le 22/11/2025.

- Les animations et les projets à venir

Guirlandes « joyeuses fêtes » ; faire l'étoile et préparer le marché de Noël.

3.2.4 Nicolas KOHUT :

- Commission Bâtiment :

Travaux espace Lafuste (extérieur, climatisation, ...) :

Léger souci avec la climatisation, elle a 1 an ; un câble était mal banché et du coup ça a grillé la carte électronique. Elle est en commande et sera installée dès réception.

Travaux extérieurs à Lafuste : service technique a commencé à nettoyer ; pelouse ; mur extérieur.

Travaux école (imprimante, ...) :

Tous les ordinateurs ont été reliés à l'imprimante.

A voir avec la Fibre 64 si le bouclier cybersécurité couvre les ordinateurs de l'école.

Pose d'un filet dans la cour d'école : réflexion en cours. Un commercial est passé jeudi dernier.

Travaux église : Sud Carillon est intervenu, revenu ce matin jusqu'à demain.

Entretiens divers par les services techniques.

Travaux au cimetière ont été réalisés ; tout le réseau eau a été fait.

Aire de jeux : arbres à planter.

Banc, qui va être installé près de la maternelle, à l'ombre.

Cage de hand : ressoudées par l'entreprise Sud Mo ; le bas a été refait il va falloir voir pour les barres du haut.

En attente : les chauffages ont été commandés pour la salle des sports.

Logo Intermarché a été enlevé pour être réinstallé correctement dans 2 semaines.

Atelier association : sous les gradins de la salle des sports, pour les pédales du dimanche.



4. INFORMATIONS DIVERSES

Paroles à M. le Maire :

Incivilités maison Bastanès : celle-ci a été vandalisée (vitres cassées), un dépôt de plainte a été déposée à la gendarmerie.

Banc au lavoir à nouveau cassé alors qu'un nouveau banc avait été installé ;

Accident à l'arrêt de bus du cimetière : une jeune a été renversée en sortant du bus scolaire. Forte heureusement sans conséquences physiques. Il a été décidé avec le département que le bus stationnerait sur le parking et non sur la route.

Gendarme : intervention pendant le week-end contre Tardets ;

Convocation de deux jeunes qui roulent trop vite ;

Dossier Nabarra/ Mairie : dépôt 3 novembre.

Gendarmerie : prise de commandement du nouveau chef de brigade le lieutenant Michael LUCAS à 10h45 à Morlaàs.

Pas de retour de Mme Badie (don d'un terrain) et Lafuste (achat morceau de terrain), Monsieur le Maire va les relancer. La société SIAB qui s'était positionnée pour l'achat du terrain communal sur la RD 817, ne donne aucune nouvelle. Nous allons remettre ce terrain à la vente.

Des cartes de condoléances ont été réalisées pour la commune.

Séance 23h00.